



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

BESOIN D'UNE AIDE FINANCIÈRE ?

LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE PEUT VOUS AIDER



QUE FAIT L'ASSURANCE MALADIE POUR MOI ?



Vous rencontrez des difficultés pour payer vos factures ?

La caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime peut faciliter le paiement de vos soins et vous aider à faire face à des dépenses imprévues.

Vous, ou vos ayant droits, pouvez bénéficier de ces aides si les conditions suivantes sont remplies :

- vos revenus sont modestes ;
- vous rencontrez des difficultés temporaires, liées à votre maladie ou à votre accident.

01 LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

L'action sanitaire et sociale de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime intervient dans les domaines suivants :

• ACCÈS AUX SOINS

Une aide financière est possible pour vous permettre, lorsque votre traitement et/ou la prise de médicaments est justifiée par une équipe médicale, de faire face aux dépenses non remboursées (prothèses dentaires, traitement en vue de corriger la position de vos dents (orthodontie), frais d'optique, appareils auditifs, frais liés à une hospitalisation, séances de psychologie, bilan de psychomotricité, ergothérapie (rééducation par l'activité), locomotion (déplacements), examen neuropsychologique, expertise juridique pour placement sous tutelle, fournitures médicales...).

• PERTE DE SALAIRE

Une aide exceptionnelle peut vous être attribuée en cas de baisse ou d'absence de revenus due à une maladie, un accident du travail, une invalidité par exemple.

• RETOUR ET MAINTIEN À DOMICILE

Une participation aux frais d'aide ménagère à domicile peut vous être accordée, ponctuellement, sous certaines conditions ou à la suite d'une hospitalisation.

Une participation au financement d'heures de garde-malade peut être attribuée aux personnes malades en phase terminale de leur maladie et prises en charge au titre des soins palliatifs, destinés à améliorer votre quotidien.

• RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Une prime de fin de rééducation professionnelle peut vous être attribuée si vous avez été victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle et que vous avez suivi un stage de réadaptation professionnelle.

• INSERTION À DOMICILE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Des aides peuvent être versées en partenariat avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

• AIDE À LA MUTUALISATION

Une aide financière peut vous être versée pour vous permettre d'avoir une mutuelle, si vous n'en n'avez pas ou de vous aider à payer une partie des cotisations de l'année en cours à votre mutuelle (quelle soit à titre privée ou dans le cadre de la Complémentaire santé solidaire participative).



02 COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Pour constituer votre dossier, vous avez plusieurs possibilités :



nous contacter par téléphone pour prendre un rendez-vous au

3646

Service gratuit
+ prix appel

ou



nous écrire, en expliquant clairement votre situation, par voie postale à :

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CHARENTE-MARITIME
PÔLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

55 RUE DE SUEDE - 17014 LA ROCHELLE CEDEX 1

ou



nous écrire par mail à : aides.financieres.cpam-larochelle@assurance-maladie.fr

ou



nous transmettre votre dossier via : https://cpam17.fr/depot_pieces, en indiquant : SUJET CONCERNÉ : DEMANDE AIDES FINANCIÈRES.

La liste des documents à fournir pour constituer votre dossier est disponible sur ameli.fr dans l'espace [Assuré](#) > [Droits et démarches](#) > [Difficultés d'accès aux droits et aux soins](#) > [Aides financières individuelles](#) > [Près de chez vous](#).

LA PRISE DE DÉCISION

Chaque demande fait l'objet d'une étude individuelle par la commission des aides financières de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime.

Vous serez informé(e) de la décision prise. Ces aides sont facultatives et viennent en complément des aides financières habituelles : en cas de réponse négative à votre demande vous ne pourrez pas contester la décision.



Lors de votre demande, n'oubliez pas d'indiquer votre numéro de Sécurité sociale, vos nom(s) et prénom(s), ainsi que vos coordonnées postales et téléphoniques.

Besoin d'une aide financière ?

La caisse d'assurance maladie peut vous aider

Caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime.